

par les armées étrangères". Il ajouta: "Nous ne sommes plus en état de maintenir une flotte susceptible, en cas de guerre, de protéger le transport vers la France du blé de l'Argentine, de l'Australie et du Canada. L'expérience nous a appris, comme ce sera la politique du gouvernement de la France et de tous les gouvernements français, que nous devons produire assez de blé pour nourrir la population, au cas où une autre crise se produirait en Europe". Et continuant, il dit: "Inutile de nous présenter des arguments à l'encontre de cette manière de voir". Ensuite, comme je faisais ressortir que la France avait besoin de blé riche en gluten, du dur pour pratiquer le mélange, un de ses collègues observa: "Mais nous produisons tout le blé dur nécessaire à la consommation en France". Je lui demandai: "Où?" "Pendant des années", répondit-il, "nous avons importé, de la Saskatchewan, de la semence de blé dur que nous avons utilisée dans nos provinces du nord-africain et dont nous obtenons une qualité de blé dur égale à ce que vous récoltez dans la Saskatchewan". "L'année dernière", poursuivit-il, "nous avions en vente en France 25 millions de boisseaux de blé provenant de nos colonies d'Afrique septentrionale, et sur notre marché, nous devons accorder la priorité à nos colonies algériennes". Mon voisin de siège, un homme âgé,—je me souviens de son nom, mais je ne le mentionnerai pas,—intervint pour dire: "Vous induisez peut-être M. Cahan en erreur dans cette discussion, car même s'il est vrai que nous avons importé du blé de la Saskatchewan, qu'après l'avoir semé nous avons obtenu la première année du blé de qualité égale à celui de la Saskatchewan et que la récolte de l'année suivante ait donné d'aussi bon résultat, cependant, à la troisième ou à la quatrième année, le blé tend à se détériorer et à devenir tendre, et il peut arriver que tous les trois ou quatre ans nous importions de votre blé pour nos ensemencements. Mais à part cela vous ne devez pas vous attendre à un marché bien important pour votre blé en France".

Passant ensuite aux statistiques, il me fit voir que l'année précédente la France à elle seule, sans compter ses colonies, avait récolté une quantité de blé égale, moins 60 millions de boisseaux, à ce que le Canada produit d'un océan à l'autre, et cette année-là, d'après les statistiques à jour, la France devait produire, à elle seule, plus de blé que le Canada n'en a récolté dans l'année antérieure. Dans les circonstances, il ne peut être question de tarifs; il s'agit plutôt, de la part de la France, d'une question de politique nationale, déterminée par la ferme résolution que les gouvernements successifs et tous les partis de France

[L'hon. M. Cahan.]

ont prise de produire au pays même, et ce coûte que coûte, le blé nécessaire à l'alimentation de la population.

En Suisse, la situation est sensiblement la même. Les règlements établis par la Suisse contre l'importation de blé étranger n'ont aucun rapport avec le tarif canadien sur les marchandises suisses, mais ont été adoptés, parce que les agriculteurs du pays ont demandé cette protection et cet encouragement afin d'être en mesure de récolter de leurs propres terres tout le blé dont on aurait besoin en Suisse. Là aussi, il s'agissait pour eux, d'une question de politique nationale.

M. DONNELLY: L'honorable député peut-il nous dire si ce rapport du *Bulletin des renseignements commerciaux* est faux?

L'hon. M. CAHAN: Je ne sais rien du *Bulletin des renseignements commerciaux* et il ne sert à rien de me demander si ce qu'un autre dit est vrai ou non, mais je sais, par ce que j'ai constaté, que ce que l'honorable député lui-même vient de dire n'est pas conforme aux faits.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Lawson.)

PÉNITENCIERS

Somme nécessaire pour exécuter l'accord entre Sa Majesté et la municipalité de Saint-Vincent-de-Paul concernant le prolongement du présent système d'eau et d'égouts relié au pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, \$3,000.

M. WOODSWORTH: A coup sûr, on conçoit que samedi soir il y avait lieu d'être mécontent de ce que nous n'ayons pu proroger la session, mais il n'était guère juste, de la part du ministre de la Justice, de nous reprocher ce délai. De fait, nous avions encore beaucoup à faire. Le premier ministre avait couru le risque de pouvoir tout terminer vers dix heures. Les libéraux ont aussi pris leur pleine part à la discussion des divers crédits avant que ceux des pénitenciers fussent mis en délibération. Dans les circonstances, il me semble qu'il n'y avait qu'à insister sur de plus amples renseignements que ceux qui avaient été fournis à la Chambre. Je reconnais parfaitement que le ministre n'est pas à blâmer personnellement des mauvaises conditions du pénitencier de Kingston. Cependant, notre manière de procéder ne nous offre pas d'autres moyens que de demander que le ministre donne à la Chambre et au pays des explications plus complètes que celles que nous avons eues. Les prisonniers sont ceux qui peuvent le moins se défendre dans la société. Ils ont été privés de leurs droits ordinaires de ci-